



Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition qui a été déposée le 19 septembre 2019 par la députée de Marie-Victorin, M<sup>me</sup> Catherine Fournier, dans laquelle sont demandées diverses mesures visant à réduire le nombre de chats en santé qui sont euthanasiés et à mieux contrôler la population de chats errants.

Au Québec, l'encadrement de la surpopulation féline implique plusieurs parties prenantes. Par exemple, les municipalités peuvent intervenir en matière de gestion de la nuisance et de la sécurité publique en lien avec les animaux errants. D'ailleurs, plusieurs d'entre-elles supportent déjà des programmes de capture, de stérilisation, de relâche et de maintien de chats errants.

Pour sa part, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est responsable de l'application de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (RLRQ, chapitre B-3.1). Cette Loi exige de tout propriétaire ou gardien d'un animal de lui fournir les soins propres à ses impératifs biologiques, tels que lui fournir de l'eau et de la nourriture en quantité suffisante, et un abri pour le protéger des intempéries, mais n'encadre pas la stérilisation féline. Le Ministère s'assure du traitement de toutes les plaintes recevables en lien avec l'application de cette Loi.

La stérilisation fait partie des recommandations émises par les inspecteurs aux propriétaires d'animaux. Ceux-ci sont référés aux partenaires du Ministère qui offrent la stérilisation à prix abordable lorsqu'il s'agit de citoyens à faible revenu. De telles cliniques sont mises sur pied par des services animaliers situés dans diverses

... 2


N/Réf. : 2019-10-16-002

régions du Québec sous réserve d'une approbation de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec qui doit s'assurer que les règles d'exercices de la pratique soient respectées.

Finalement, le Ministère coordonne les activités de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux qui compte environ 90 organisations partenaires. La surpopulation féline est une préoccupation soulevée par les partenaires de la Stratégie. Des pistes de solutions, telles que la stérilisation, ont été identifiées. La prochaine étape consiste à déterminer les actions à prioriser qui permettront de réduire efficacement le nombre de chats en santé qui sont euthanasiés et à mieux contrôler la population de chats errants.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



André Lamontagne